



## L'EXPERT-COMPTABLE, CRÉATEUR DE CONFIANCE, ACTEUR DE LA PERFORMANCE

Charles-René Tandé  
*Président du Conseil supérieur  
de l'ordre des experts-comptables*

Paris, le 27 août 2018

Chères Consœurs, chers Confrères,

Après cette période estivale, je souhaite, par cette lettre, vous rendre compte de notre travail de ces derniers mois qui devrait se matérialiser au cours du second semestre par des actions et des textes engageants pour notre profession.

### > **La loi PACTE**

C'est bien évidemment ce qui nous a le plus mobilisés car il était prévu depuis l'année dernière que les textes concernant l'Ordre des experts-comptables soient intégrés dans cette loi portée par notre ministre de tutelle, Bruno Le Maire.

Mais le projet de relèvement des seuils du commissariat aux comptes à un niveau inattendu a surpris, voire choqué, et a fait passer au second plan tout le travail constructif mené depuis un an.

Le projet de réforme territoriale, adopté par les élus du Conseil supérieur lors de la session de juillet 2017, est intégré à l'article 10 du projet de loi PACTE présenté le 18 juin dernier en Conseil des ministres. Alors que nous avons construit et validé notre projet dans les délais impartis par le Gouvernement, le choix du véhicule législatif puis les décalages de la loi PACTE ont obligé notre tutelle, au mois de mars 2018, à reporter les élections et donc à proroger nos mandats d'une année, alors qu'ils avaient été initialement réduits de quatre à deux ans.

Cet article 10 devrait être complété pour reprendre plusieurs propositions que nous avons portées dans le cadre du projet pour la profession, adopté lors de la session extraordinaire de juin dernier et dont vous trouverez la plaquette de présentation en annexe.

Ce projet est essentiel pour notre avenir et replace parfaitement l'expert-comptable non-seulement comme créateur de confiance mais aussi comme acteur de la performance.

Nous aurons l'occasion de vous expliquer, dans le détail, les apports de la loi PACTE pour notre profession à l'occasion du 73<sup>e</sup> Congrès de l'Ordre à Clermont-Ferrand.

## ➤ Le prélèvement à la source

C'est un chantier important voté par le Parlement tenant compte notamment de notre demande très insistante concernant le traitement des gérants majoritaires visés à l'article 62 du code général des impôts.

La polémique, née de propos malheureux du ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, concernant nos honoraires, est close. Le ministre nous a écrit et a rappelé notre rôle en nous remerciant pour notre utilité et en réaffirmant le bien-fondé des honoraires d'accompagnement de nos clients.

Nous devons toutefois être vigilants car certaines personnes, très hostiles à cette réforme, mettent en exergue des cas, très rares, de hausses déraisonnables du prix du bulletin de paie, et font du tort à notre profession.

Ce passage au prélèvement à la source se fera, je le souhaite, dans de bonnes conditions. Mais nous n'échapperons pas à un temps de paramétrage et de pédagogie.

## ➤ Le numérique

Vous l'avez compris, après l'achèvement des textes, notre principal chantier sera la transition numérique. Tous les experts-comptables devront y participer et notre institution sera à leurs côtés pour favoriser leur développement, leur permettre de définir leur stratégie et trouver les compétences adaptées.

C'est l'enjeu essentiel pour nos prochaines années. J'aurais presque tendance à dire : l'expert-comptable sera numérique ou ne sera pas. C'est un impératif pour nous. Mais c'est aussi notre devoir que d'accompagner nos deux millions d'entreprises clientes dans leur transition numérique.

Nous serons associés au plan numérique porté par le Gouvernement. C'est un symbole important. Notre avenir repose sur notre utilité et notre rôle au cœur des flux, et non sur une réglementation qui peut toujours évoluer, même si ce n'est clairement pas à l'ordre du jour.

Pour aborder de manière plus pragmatique ces sujets majeurs, je vous donne rendez-vous au 73<sup>e</sup> Congrès de l'Ordre à Clermont-Ferrand du 10 au 12 octobre prochain dont le thème est « Stratégie et compétences au service de la croissance ».

Bien fraternellement.



Charles-René Tandé